

EUROJURIS FRANCE, Premier Réseau français d'Avoués et d'Avocats indépendants, compte plus de 800 Professionnels du Droit réunis autour des idées suivantes:

- **Proximité**, avec une présence décentralisée sur tout le territoire ;
- **Indépendance**, avec une complète liberté de choix de clientèle et de stratégie en leur faveur ;
- **Compétence**, avec un contrôle interne constant sur la réalité de l'expérience cumulée par chacun des membres du Réseau et un processus d'enrichissement des connaissances permanent ;
- **Qualité du service**, avec un processus de certification ISO en voie d'achèvement pour tous les cabinets membres, ouvrant sur les meilleurs scénarios de valeur ajoutée pour le client ;
- **Innovation**, avec la première plateforme Internet dynamique permettant déjà aux clients d'accéder à un service de consultation en ligne et aux avocats membres de s'appuyer sur les meilleures compétences spécialisées internes au Réseau.

Association Certifiée ISO 9001 V 2000

Retrouvez toute l'information EUROJURIS sur :
www.eurojuris.fr

Calendrier 2010

15 janvier
La loi de finances ■

La question prioritaire de constitutionnalité ■

22 janvier
Le JAF au 1^{er} janvier 2010 ■

La vente immobilière ■

12 mars
Droit des sociétés ■

19 mars
La médiation et le rôle de l'avocat ■

26 mars
Droit social ■

Partenariats publics-privés ■

20 mai
Manager des collaborateurs ou des juristes ■

21 mai
Droit de l'agroalimentaire ■

28 mai
Droit public ■

La responsabilité dans le sport ■

4 juin
Procédures collectives ■

Le risque pénal pour l'entreprise ■

11 juin
La Fiducie dans tous ses états ■

18 juin
Procédure civile ■

Le financement d'entreprise ■

25 juin
Droit Social ■

Le régime de protection des mineurs ■

2 juillet
Procédure devant la CJCE ■

SEMINAIRE



Actualité jurisprudentielle et législative en droit des sociétés

Vendredi 12 mars 2010
De 09h15 à 17h45

ANIME PAR :

Jean-Pierre VIENNOIS

Professeur à l'Université de Lyon III

ORGANISE PAR :

Pascal HUGUENIN,

Responsable de la Commission de Droit des Sociétés

L'activité Formation du Réseau est conçue et développée sous la Direction Scientifique de **Monsieur Cyril NOURISSAT**, Professeur à l'Université Jean-Moulin – Lyon III



EUROJURIS
F R A N C E



Droit des Sociétés
Vendredi 12 mars 2010

- ☑ **Public concerné** : Avocats, Avoués, Huissiers
- ☑ **Objectifs** : acquérir une mise à jour de connaissances
- ☑ **Validation de 7 heures au titre de la formation continue des avocats**
- ☑ **Lieu du séminaire** : Siège d'Eurojuris
45 quai des Grands Augustins – 75006 Paris

Animé par :
Jean-Pierre VIENNOIS,
Professeur à l'Université de Lyon III

**Actualités jurisprudentielle & législative
en droit des sociétés**

I – Droit commun des sociétés

II – Sociétés de capitaux

- A – Sociétés par action
- B – Sociétés cotées
- C – SARL

III – Sociétés civiles

IV – Sociétés professionnelles

V – Autres groupements

VI – Audit et contrôle des comptes

VII – Droit pénal des sociétés

VIII – Droit fiscal des sociétés

IX – Droit international et européen des sociétés

Inscription

à retourner à :

EUROJURIS FRANCE
45 Quai des Grands Augustins
75006 PARIS

Nombre de place limité
Réservation

Tél. : 01 46 33 07 19
Fax : 01 46 33 98 23
formation@eurojuris.fr

- Je souhaite participer au séminaire EUROJURIS

Nom : Prénom :

Nom : Prénom :

Réservation adhérent EUROJURIS : 207 € TTC x..... place(s)

Réservation non adhérent EUROJURIS : 632 € TTC x..... place(s)
Inclus : formation, déjeuner, documentation

- Ne déjeunera pas avec le groupe.

Cachet de la société

- Je ne peux pas assister au séminaire EUROJURIS, mais je souhaite en recevoir la documentation (textes, jurisprudences, ...) au prix de 50 €TTC/unité.
- Je souhaite recevoir par e-mail les programmes des prochains séminaires.
E-mail :@.....
- Règlement par virement bancaire sur le site www.eurojuris.fr
- A défaut de virement, ci-joint le règlement par chèque à l'ordre d'EUROJURIS FRANCE d'un montant de..... euros

Conditions

Aucune place ne sera réservée sans son règlement. Seules les demandes de remboursement confirmées par écrit et reçues jusqu'à 2 jours avant le séminaire sont acceptées.

Le financement de ce séminaire peut-être pris en charge par le : FIF-PL : 35-37 rue de Vivienne - 75083 Paris cedex 02 www.fifpl.fr. N'oubliez pas de faire votre demande de prise en charge individuelle au moins vingt jours avant la formation. Numéro de déclaration d'existence d'EUROJURIS FRANCE (à préciser dans votre dossier) 11 75 375 0575